

Troyes, le 11 avril 2019

Vu le Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 714-1, L. 714-2 et L. 719-5 ;
Vu le décret n° 94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT,
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu le règlement intérieur de l'établissement et notamment l'article 24.

Acte Administratif n°2019/10

Le Conseil d'Administration réuni électroniquement le jeudi 11 avril 2019

Objet de la délibération : Modification du règlement intérieur de l'UTT pour la composition du Conseil Documentaire

Le Conseil d'Administration modifie l'article 24 du règlement intérieur de l'UTT :
La composition du Conseil Documentaire passe de 15 à 16.
Le nombre de personnels du service, désigné par le directeur du service, passe de 2 à 3

Résultat du vote :

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Votants : 16

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 1

Le président du Conseil d'Administration de l'UTT,



Ronan STEPHAN